

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Du 4 mars 2026 de la Ville de L’Épiphanie tenue à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Dona Bouchard, Vicky Robichaud, Stéphane Amireault, Gérard Legault et Manon Leblanc.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l’ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l’avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le greffier-adjoint dépose le certificat de transmission de documents.

74-03-2026

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Gérard Legault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance

- 1.1 Ouverture de la séance et renonciation à l’avis de convocation à la séance extraordinaire ;
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour de la séance ;
- 2.1 Résolution autorisant l’octroi d’un mandat pour les services professionnels d’ingénierie pour la préparation des plans et devis, la gestion des eaux pluviales, la demande de CA et surveillance de chantier pour le projet de construction d’un bâtiment d’entreposage au 1, rue des Sulpiciens ;
- 3 Période de questions du public ;
- 4 Levée de la séance.

----- A D O P T É E -----

75-03-2026

Résolution autorisant l’octroi d’un mandat pour les services professionnels d’ingénierie pour la préparation des plans et devis, la gestion des eaux pluviales, la demande de CA et surveillance de chantier pour le projet de construction d’un bâtiment d’entreposage au 1, rue des Sulpiciens

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Épiphanie manque d’espace d’entreposage au Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la construction d’un bâtiment d’entreposage permettrait d’augmenter l’efficacité des équipes de travail et la maîtrise des inventaires ;

CONSIDÉRANT que le terrain se trouvant au 1, rue des Sulpiciens est assez grand pour y construire un entrepôt ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Épiphanie souhaite morceler le projet en deux phase, la première phase consiste en la construction de l’entrepôt, de son chemin d’accès ainsi que du bassin de rétention et d’une partie de la gestion des eaux pluviales. La seconde phase comprendra la cour arrière, les stationnements, la gestion des eaux pluviales restantes ainsi que le garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Épiphanie a besoin d’effectuer la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs en incluant les services de conception, les estimations budgétaires et le bordereau de soumission ;

CONSIDÉRANT qu’il faut effectuer une demande d’autorisation environnementale auprès du MELCCFP et que les travaux de chantier doivent être surveillés ;

CONSIDÉRANT l’offre de service portant le numéro 26F05-2374 en date du 19 février 2026 de la firme Efel Experts-conseils au montant de 104 397,30 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
et RÉSOLU à l’unanimité :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE le conseil municipal de la Ville de L’Épiphanie octroie un mandat pour les services professionnels d’ingénierie pour la gestion des eaux pluviales, la demande de CA et surveillance de chantier pour le projet de construction d’un bâtiment d’entreposage au 1, rue des Sulpiciens à la firme Efel Experts-conseils au montant de 104 397,30 \$, taxes incluses.
- 3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
- 4. QUE cette dépense est financée à l’excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

76-03-2026

Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l’unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 32

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE	MARTIN CHAPUT
Maire	Greffier-adjoint et directeur général